

SEANCE DU 21 MAI 2012

**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 MAI 2012**

**PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE**

--- La séance est ouverte à 18h'20.

--- 45 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, Mme STRUVAY Nicole, MM. EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme MEZEN Jeanne de Chantal, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, HAPPART José, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, FRERARD Joseph, BOUSETTA Hassan, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, MM. AYDOGDU Mehmet, LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mme NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, BLAVIER Géraldine, M. DEVOS Philippe, Mme ZENNARO Carla et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

--- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de Corps de la Police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

--- 4 membres sont absents : .MM. DESCHAMPHELEIRE Fernand, MARCOURT Jean-Claude, Mmes DE KEYSER Véronique, HENRARD Lucrèce.

--- La séance se déroule en public.

1.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET à propos du devenir des clubs des sports nautiques occupant les bâtiments de la Boverie après les travaux de la future passerelle reliant la future esplanade des Guillemins au parc de la Boverie et l'aménagement du CIAC ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos des quartiers administratifs oubliés...certains quartiers sont dépourvus de services sociaux, administratifs et policiers ainsi que la réponse de de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos des conséquences pour Liège de la mise en place d'une carte cannabis à Maastricht ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de la participation des ressortissants non-belges aux élections communales ainsi que la réponse de M. Jean-Géry GODEAUX.

**(M. Jean-Claude MARCOURT entre en séance : 46 présents).**

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos du projet de construction d'un immeuble de bureaux au cadran ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

**(M. Fernand DESCHAMPHELEIRE entre en séance : 47 présents).**

Entend une interpellation de M. Mehmet AYDOGDU à propos de la disparition d'une fresque extra-muros, située à l'entrée d'emplacements de parking souterrain se trouvant au cadran, sur la parcelle située entre les rues Saint-Séverin et Léon Mignon ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos de la fermeture des points Poste à Liège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos de la qualification et les conditions de travail des ouvriers sur un chantier public ainsi que la réponse de MM. Roland LEONARD et Pierre STASSART.

## SEANCE DU 21 MAI 2012

Entend une interpellation de M. Pierre GILISSEN à propos du devenir de la collection d'oeuvres d'art de l'architecte Charles VANDENHOVE ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

### 133.

Désignation de deux agents communaux chargés de constater les infractions aux règlements de police communaux dans le cadre de l'article 119 bis § 6 de la Nouvelle Loi communale – réception de leur prestation de serment.

### 2.

Décide d'adhérer aux marchés "forcms-soft-052" relatif à la fourniture de licences informatiques, "forcms-pc-064" relatif à la fourniture de PC laptop et accessoires et "forcms-print-049" – lot 2 relatif à la fourniture d'imprimantes laser couleurs – décide d'acquérir de 185 PC ISLP, 25 PC spécifiques et 160 écrans 20" via le "forcms-pc-063" relatif à la fourniture d'ordinateurs de bureau et accessoires, de 60 écrans 23" et 1 PC portable via le "forcms-pc-064" relatif à la fourniture de PC laptop et accessoires, de 100 imprimantes monochromes via le "forcms-Print-049"-lot 1 relatif à la fourniture d'imprimantes laser monochromes, de 5 imprimantes laser couleurs via le "forcms-print-049" – lot 2 relatif à la fourniture d'imprimantes laser couleurs et de 185 licences informatiques via le "forcms-soft-052" relatif à la fourniture de licences.

### 3.

Décide de faire exécuter des travaux de placement d'un système d'alarme évacuation au commissariat de Sainte-Walburge par le biais du marché « stock » relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

### 4.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue d'effectuer des travaux de mise en conformité des cellules du commissariat de Saint-Léonard – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

### 5.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, en vue de l'acquisition de 30 casiers individuels pour les armes de service des membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**6.**

Adopte le règlement relatif à l'affichage électoral.

**AJOURNE**

**7.**

Adopte la convention liant la Ville et la SCRL « LIEGE EXPO » pour l'organisation de « L'AVANT-TOUR » et l'accueil de la caravane publicitaire, dans le cadre du Tour de France et octroyant à ladite SCRL une dotation exceptionnelle afin d'organiser, pour compte de la Ville ces deux manifestations.

**AJOURNE**

**8.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de facture relative à la location d'un autobus lors de la commémoration du 77<sup>ème</sup> anniversaire du décès de Sa Majesté le Roi Albert 1<sup>er</sup> le 17 février 2011.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif et 13 abstentions.**

**9.**

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville de Port-Vila (VANUATU) et la Ville de Liège, relative à l'établissement d'un partenariat.

**10.**

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville et la SPRL « LES ARDENTES » relative à la manifestation “ Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock ” du 5 au 8 juillet 2012 – octroie une subvention à ladite SPRL ainsi qu'une subvention indirecte pour la manifestation “ Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock ” du 5 au 8 juillet 2012.

**AJOURNE**

**11.**

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture d'une machine à affranchir – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**12.**

Décide de passer par voie d'adjudication publique avec publicité européenne d'un marché conjoint, pluriannuel de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification, aux fournisseurs adjudicataires, de l'approbation de leur offre, et au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour se terminer de plein droit le 31 décembre 2017, marché de services postaux pour les envois de correspondance relevant du service universel soumis à l'octroi d'une licence, tel que visé par la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et nécessaires aux besoins de la Ville (en ce compris la Zone de Police) et du Centre Public d'Action Sociale – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – approuve le texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties associées au marché conjoint.

**13.**

Décide d'acquérir 16 imprimantes à transfert thermique, compatibles avec le logiciel CASSIO version administration publique, au cours de l'année 2012, dans le cadre du marché stock dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2012.

**14.**

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2012, de l'équipement informatique tel que des PC's, des écrans, des ordinateurs portables, des imprimantes et des projecteurs, dans le cadre du marché « stock » structuré en 8 lots distincts dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2012.

**15.**

Décide de passer un marché par procédure d'appel d'offres général avec publicité préalable, pour l'acquisition de produits et de matériel de Nettoyage en 15 lots prenant cours à la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2014 – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**16.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du paiement de créances exigibles et liquides qui lui sont dues suite à une commande de détergent pour sol.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif et 13 abstentions.**

**17.**

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de quatre défibrillateurs – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

**18.**

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de deux lots d'extincteurs (lot 1 : extincteurs à eau ou à mousse et lot 2 : extincteurs CO2) – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

**Addendum 18 bis**

Terrasses horeca.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Alain Leens, Conseillers communaux.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

**Addendum 18 ter**

La Ville de Liège peut-elle rester un spectateur en matière de dératisation ?

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Fabrice DREZE, Raphaël MIKLATZKI, Mme Nicole ANOUL, Conseillers communaux.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

**19.**

Décide :

- de recourir à la procédure négociée sans publicité préalable pour acquérir deux logiciels de cartographie ArcView – ArcGis 10 for Desktop avec licences flottantes;
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**20.**

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique, et accorde la modification apportée à la voirie de deux parcelles de terrains, rue des Platineurs à Wandre.

**21.**

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique, et accorde l'ouverture de voirie dans le cadre de la construction d'un immeuble de 19 appartements rue de la Grande Rotisse, 45/47/49 à 4030 GRIVEGNEE.

**AJOURNE**

**22.**

Décide de retirer la délibération du 26 mars 2012 décidant de conclure une convention transactionnelle passée dans le cadre des travaux réalisation de dispositifs de plantations en trottoir dans le quartier Saint-Léonard.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**23.**

Décide de passer un marché de travaux, par adjudication publique, pour l'aménagement de chemins de promenades : circuit de la Cuvette dans le cadre de la réhabilitation du Parc de la Chartreuse à 4030 LIEGE – décide de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – décide de passer le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché.

**24.**

Décide de commander l'adjudicataire du marché « stock » relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles de la Direction des bâtiments communaux, une mission de coordination-projet doit être commandée pour le circuit de la Cuvette et une mission de coordination – réalisation pour le circuit de la Cuvette (2 phases) et pour le circuit de la Lande aux Aubépines.

**25.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la fourniture et pose de potelets en bois et bornes amovibles dans des espaces verts.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**26.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour les prestations liées à la gestion du patrimoine arboré du Domaine de la Chartreuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**27.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture en exécution d'une commande lancée au bénéfice du Département de la Culture et du Tourisme, pour la conception d'un itinéraire « Liège au temps de Victor Hugo » pour application I-PHONE téléchargeable (français - néerlandais - anglais).

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**28.**

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'ASBL « JOB'IN GUICHET D'ENTREPRISE » relative à l'élaboration d'un projet pilote de réaffectation de cellules commerciales inoccupées par une forme d'entreprises commerciales créatives de proximité.

**La délibération est adoptée par 46 votes positifs, 0 vote négatif, et 1 abstention.**

**29.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité concernant l'aménagement d'un commerce sur le site dit « Les Forges » 44 situé entre le quai de Coronmeuse et la rue Saint-Léonard à Liège – approuve le cahier des charges relatif aux travaux d'aménagement de la surface commerciale.

**Addendum 29 bis**

A chaque quartier son marché !

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

L'urgence est sollicitée pour 2 points qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit :

- de passer un marché, par voie d'appel d'offres général, avec publicité au niveau européen, relatif à la conception d'un projet d'illumination festive de rues du centre de la Ville de Liège en 2012, 2013 et 2014, comprenant la pose (y compris l'enlèvement d'anciennes installations), le raccordement, la maintenance de nouvelles décorations ainsi que le démontage de celles-ci après les fêtes de fin d'année et ce, distinctement pour 2012, 2013 et 2014
- de fixer les critères de sélection qualitative ;
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

de confier à la SPRL Fabienne Hennequin&associés, rue Nysten, 46, 4000 Liège les services complémentaires pour l'étude et le suivi de chantier des travaux imprévisibles constitués par l'épinglage du mur mitoyen 90-92 Saint-Séverin et la stabilisation de ce mur, apparu, en cours de chantier de réhabilitation d'un ensemble d'immeubles sis rue Saint-Séverin 92 à 100, 4000 Liège. La dépense sera prise en charge par le budget ordinaire 2012 de trésorerie de la Régie foncière.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**



**30.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de deux remorques, destinées au Service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**31.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'un chargeur sur pneus avec accessoires, destiné au Service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**32.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de réalisation de columbariums dans divers cimetières de la Ville – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**33.**

Décide :

- d'accepter le don de la S.A. « J.M. LATOUR », soit un banc en Pierre de Taille (calcaire), destiné à agrémenter un de nos parcs et plus particulièrement l'espace d'un de nos cimetières
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

**34.**

Décide de voter le cahier de modification budgétaire n°1 de la Ville pour l'exercice 2012.

**La délibération est adoptée par 41 votes positifs, 0 vote négatif, et 6 abstentions.**

**35.**

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
  1. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
2. Le budget afférent à l'exercice 2012
  1. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
  2. de la Fabrique d'église Saint-Louis
  3. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
  4. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
  5. de la Fabrique d'église Saint-Georges
  6. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales

## SEANCE DU 21 MAI 2012

7. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
8. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
9. de la Fabrique d'église Saint-Remi (Angleur)
10. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
11. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
12. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
13. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
14. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
15. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue

### **36.**

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure entre la Ville et le Port autonome de Liège relative aux interventions sur le domaine public du Port autonome en matière de propreté et de service hiver.

### **37.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la remise en état d'une balayeuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

### **38.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la remise en état d'une balayeuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

### **39.**

Décide de céder en bail emphytéotique de deux parcelles de terrain sises à 4000 LIEGE, rue Vieille Voie de Tongres.

### **40.**

Décide de renouveler un bail commercial – adopte l'avenant modifiant certaines conditions dudit bail commercial relatif à un immeuble sis impasse des Ursulines, 14/24 à 4000 LIEGE, cadastré 10ème division, section C, numéro 291 f et 298 b.

## SEANCE DU 21 MAI 2012

### 41.

Décide d'abroger la délibération du 26 mai 2008 relative au bail-type de résidence principale ainsi que du règlement d'ordre intérieur pour les logements gérés par la Régie foncière de stationnement et de services de Liège, sans que cette abrogation ne porte effet sur les conventions sous seing privé conclues sous l'égide de la délibération susvisée – adopte le texte du nouveau bail-type de résidence principale ainsi que du règlement d'ordre intérieur.

### 42.

Approuve l'avenant n° 2 à la convention du 26.05.2003 entre la Ville et l'Université de Liège relative au développement de divers projets pédagogiques, en vue d'étendre ceux-ci à l'ensemble du continuum pédagogique de l'Enseignement communal liégeois.

### 43.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'association « AIDE FAMILIALE LIEGE-HUY-WAREMME » pour l'année 2012.

### 44.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'association « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS pour le mois de janvier 2012 en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

### 45.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'association « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS pour le mois de février 2012 en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

### 46.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'association « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE - RESEAU SOLIDARIS » pour l'année 2012.

### 47.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'association « CENTRE FAMILIAL DE LA REGION WALLONNE » pour l'année 2012.

## SEANCE DU 21 MAI 2012

### 48.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable portant sur la fourniture de produits d'hygiène et de désinfection spécifiques aux crèches communales du Département des Services sociaux et aux mini-crèches du Département de l'Instruction publique pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

### 49.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de matières textiles nécessaires au bon fonctionnement des mini-crèches et des crèches communales pour une durée de trois ans prenant cours le lendemain de la notification – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché – fixe les critères d'attribution du marché.

### 50.

Décide d'adopter la convention à conclure, entre la S.A. « JOUETS BROZE ET FILS » et la Ville, dans le cadre de l'organisation du "Pique-nique familial de l'été" du 24 juin 2012 au Parc du Jardin Botanique.

### 51.

Décide d'exonérer pour l'association « FORMATION AUTONOMIE DES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES », en abrégé "FormA.T.Hé", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi d'une subvention directe à la dite association pour l'année 2012.

### 52.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture relative à l'achat d'appareils photographiques pour les organisations de jeunesse.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

### 53.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture relative à du matériel destiné aux Centres de jeunes.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**54.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture relative à du matériel pour les animations du Service Jeunesse.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**55.**

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture relative à un déplacement à Lille.

**La délibération est adoptée par 34 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**56.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « PROMOTION DES SPORTS » pour l'année 2012, pour l'acquisition de chèques-sport.

**57.**

Décide d'acquérir 45 armoires métalliques « vestiaire », auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**58.**

Décide d'acquérir deux bureaux et de trois caissons mobiles auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**59.**

Décide d'acquérir vingt-cinq chaises pour cafétéria avec accoudoirs et de huit chaises pour cafétéria, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**60.**

Décide d'acquérir deux sièges de bureau avec accoudoirs, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

**61.**

Décide de procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition du module complémentaire « contrôles et travaux » du logiciel GMA.

**62.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « PROMOTION DES SPORTS ».

**63.**

Décide d'octroyer une subvention directe, sur présentation des bilan et compte de résultats de l'exercice 2011 et du rapport de gestion 2011, à l'association de fait « GROUPE DES ARTS A SCLESSIN ».

**(Mmes Fatima SHABAN et Bénédicte HEINDRICHS sortent de séance : 45 présents).**

**64.**

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE », relative à l'organisation de la manifestation « Sclessin se donne des Couleurs » qui se déroulera le 23 juin 2012 sur la place Ferrer à Sclessin et les rues adjacentes (rue du Centre, rue de l'Avenir et rue du Viaduc);
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L..

**65.**

Décide :

- de désigner un concessionnaire pour l'exploitation de la nouvelle patinoire et de sa cafétéria;
- d'adopter la convention entre la Ville et ledit concessionnaire, relative à la concession de service visant à déléguer l'exploitation de la patinoire de Liège et de sa cafétéria.

**La délibération est adoptée par 27 votes positifs, 13 votes négatifs, et 5 abstentions.**

**Addendum 65 bis**

Lutte contre la violence et incivilités dans le sport.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.  
**Ce point est renvoyé en Commission.**

**66.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX » pour l'année 2012.

**67.**

Décide :

- d'adopter le texte de la convention préalable au contrat de gestion entre la Ville et la Fondation Liège Patrimoine situé quai de Maestricht, 9 à 4000 LIEGE);
- d'octroyer une subvention indirecte à la Fondation d'utilité publique « LIEGE PATRIMOINE »;
- d'octroyer une subvention directe à la Fondation d'utilité publique « LIEGE PATRIMOINE » pour l'année 2012.

**68.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » située quai de la Batte, 10 à 4000 LIEGE pour l'organisation de la Fête de la Musique du 21 au 24 juin 2012.

**69.**

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « A LA COURTE ECHELLE/S.E.A.C » (Service d'Education et d'Animation par la Coopération) située rue de Rotterdam, 29 à 4000 LIEGE.

**70.**

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION CULTURELLE WALLONNE » située rue Général de Gaulle, 71 à 4020 LIEGE de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L..

**71.**

Décide :

- d'exonérer l'ASBL « SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES » située place du XX Août, 1 à 4000 LIEGE de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe à ladite ASBL.

**72.**

Décide :

- d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs entre la Ville et le collectif culturel (plateforme Fête de la musique) représenté par l'A.S.B.L « PRESENCE ET ACTIONS CULTURELLES – REGIONALE DE LIEGE » dont le siège social est sis à 4000 LIEGE, rue du Petit Chêne, 95 dans le cadre de l'organisation de la manifestation « La Fête de la Musique 2012 » du 21 au 24 juin 2012;
- d'exonérer l'A.S.B.L « PRESENCE ET ACTIONS CULTURELLES-REGIONALE DE LIEGE » de fournir comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L pour l'organisation de ladite manifestation.

**73.**

Décide d'adopter le texte de la convention conclue entre la SNCB et la Ville, en vue d'accorder le tarif d'entrée « groupes » dans les musées communaux liégeois aux visiteurs individuels titulaires d'un titre de transport de la SNCB.

**74.**

Décide d'accepter le don de Mme Francine SALKIN, veuve de l'artiste Emile SALKIN, d'un ensemble de sept gravures de son époux, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux - Arts de Liège - de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

**75.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de quatre factures, en exécution de commandes lancées au bénéfice du Département de la Culture et du Tourisme, relatives à de petites fournitures de bureau.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**



**76.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, d'une facture relative à l'achat d'abonnements destinés aux sorties ludiques et pédagogiques organisées par la « Commission Solidarité Liège Monde ».

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**77.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CRÉATIVITÉ » relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**78.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « AUTOUR DE L'ÉCOLE » relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**79.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE (CRIPEL) », relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**80.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE (CRIPEL) », relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**81.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HÉBERGEMENT POUR JEUNES », relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**82.**

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SPRAY CAN ARTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. relative à l'organisation de la manifestation subventionnée par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

**83.**

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD », relative à l'organisation de la manifestation « Saint-Léonard en Couleurs » qui se déroulera le 23 juin 2012 sur la place Vieille-Montagne à Liège et les rues adjacentes (Moresnet, Vieille-Montagne, Mosselman);
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L..

**84.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation en deux phases des bétons de la passerelle d'accès à la plaine des Sports « Parc Astrid », quai de Wallonie, 3 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**85.**

Décide d'adopter l'avenant au marché “stock” relatif aux prestations de dératisation, de désinsectisation et d'élimination de nuisibles dans divers bâtiments communaux.

**86.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement et raccordement électrique d'un groupe électrogène, à la Cité Administrative, en Potiérue, 5 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**87.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation, en 3 phases, des travaux de réfection des carrelages de sol et des supports, dans le réfectoire et les classes de la section maternelle, à l'Ecole fondamentale communale de Péville, avenue de Péville, 232 à 4030 LIEGE (Grivegnée) – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**88.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis, à l'Ecole fondamentale des Rivageois, rue des Rivageois, 17 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside de l'UREBA.

**89.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture et la pose de clôtures (2ème et dernière partie) à l'Ecole fondamentale communale Belleflamme, rue Demoitelle, 19 à 4030 LIEGE (Grivegnée) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**90.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis au Jardin d'enfants, rue de Visé, 782 à 4020 WANDRE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**91.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de vitrages et la fourniture et la pose de deux fenêtres de toiture au Presbytère Saint-Pholien, rue du Paquier, 17 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite la subvention du SPW (UREBA).

**92.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation, en 3 phases, des travaux de remplacement de châssis des anciens bâtiments de l'Ecole Fondamentale communale de Chênée centre, parc Sauveur 5, 4032 LIEGE (Chênée) – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside du Service Public de Wallonie (UREBA).

**93.**

Décide de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures en deux phases au RDC Cointe, rue du Chera 79b, 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside du Service Public de Wallonie (UREBA).

**94.**

Décide de faire exécuter les travaux d'ajout d'éclairages de secours à l'Athénée Destenay et de sa conciergerie, boulevard Saucy 16, à 4020 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché "stock" (lot n° 2) relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

**95.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de remplacement de châssis en bois en façade arrière en deux phases au Centre PMS, rue Beeckman 29, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside du Service public de Wallonie (UREBA).

**96.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour le remplacement de menuiseries extérieures en aluminium du niveau d'entrée au musée des Beaux-Arts de Liège (musée Saint-Georges), en Féronstrée 86 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**97.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la mise en conformité des ascenseurs et de la mise en place d'une nouvelle gestion du trafic à la Cité Administrative, en Potiérue, 5 à 4000 LIEGE – fixe le critère de la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**98.**

Décide de faire exécuter les travaux d'ajout de prises de courant au groupe scolaire Liberté, rue de la Liberté, 25 à 4020 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché "stock" (lot n° 2) relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

**99.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux d'égouttage au Groupe scolaire Hazinelle, rue Hazinelle, 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**100.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de remplacement des chaufferies des locaux administratifs de l'antenne administrative, rue du Général De Gaulle 63, 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**101.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de réfection de maçonneries et de clôtures (2ème partie – côté rue Salvador et rue Lovinfosse), à l'école fondamentale communale de Grivegnée Centre, rue de la Haminde, 33 à 4030 LIEGE (Grivegnée) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**102.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis à la Mairie de Quartier de Grivegnée, rue Belvaux, 128, à 4030 LIEGE (Grivegnée) – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**103.**

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable, pour le remplacement de châssis à la mini-crèche de Jupille, place des Combattants 1, 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**104.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de remplacement des canalisations d'adduction d'eau en plomb, à l'I.C.E.T. de Mécanique, quai du Condroz, 15 à 4020 LIEGE.

**105.**

Décide de passer un marché de travaux par appel d'offres général relatif à la conception, à la construction et à la maintenance d'une piscine sur le site de Jonfosse à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs – sollicite les subsides du SPW (infrasport).

**La délibération est adoptée par 27 votes positifs, 0 vote négatif, et 18 abstentions.**

**106.**

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires de restauration et agrandissement de l'Opéra Royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

**107.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis de fenêtres, à l'Office du Tourisme, en Féronstrée, 92 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite la subvention du Service Public de Wallonie (UREBA).

**108.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis en 3 phases à l'ESA Andréa Jadoule, rue de la Vaussale 10-14 à 4031 LIEGE (Angleur) – fixe le critère sur lequel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**109.**

Décide de marquer son accord sur le texte de la convention à passer avec la SNCB Holding ayant pour objet d'autoriser la Ville à occuper 3 locaux en gare des Guillemins.

**110.**

Décide de conclure un contrat de transaction avec une SPRL en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tous comptes des factures relatives à la location et toutes autres charges de l'immeuble sis à Liège en Féronstrée 54;

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**111.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de sécurisation de voiries, lot 3, rue Tesny, à 4020 WANDRE.

**112.**

Décide d'élaborer un projet de remplacement d'éclairage public place Saint-Paul, rue Hazinelle et rue Saint-Remy (4000 LIEGE) – décide de confier à l'intercommunale – « GRD INTERMOSANE », l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet – décide d'établir les délais de remise des documents relatifs à la réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet et à l'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet.

**113.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours des travaux de mise en œuvre du P.C.I.C. (Plan communal des itinéraires cyclables) dans le cadre du dossier FEDER Objectif 2 Meuse/Vesdre 2000/2006 (2<sup>e</sup> partie).

**114.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise en œuvre du P.C.I.C. (Plan Communal des Itinéraires Cyclables) dans le cadre du dossier FEDER Objectif 2 Meuse-Vesdre 2000/2006 (3<sup>e</sup> partie).

**115.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure en cours d'exécution, rue Saint-Léonard à 4000 LIEGE.

**116.**

Décide de conclure un contrat de transaction en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture résultant des travaux de mise en conformité des dispositifs surélevés en Féronstrée et rue de la loi – décision d'arrêter les dispositions du contrat à conclure avec l'entrepreneur concerné par un contrat de transaction présent dans la délibération.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs, 0 vote négatif, et 13 abstentions.**

**117.**

Décide d'arrêter le texte de la convention à passer avec la C.I.L.E. (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et remplacement des installations de distribution d'eau rue des Petites Roches à 4000 LIEGE.

**118.**

Décide de retirer de sa décision du 26 mars 2012 arrêtant le texte de la convention dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et remplacement des installations de distribution d'eau rue Frésart à 4020 LIEGE – décide d'arrêter le texte de la convention à conclure avec la C.I.L.E. (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et remplacement des installations de distribution d'eau rue Frésart à 4020 LIEGE.

**119.**

Décide de confirmer la rectification apportée au devis estimatif suite à une erreur matérielle relative au marché conjoint de travaux concernant la réfection des escaliers et la pose d'une canalisation d'égouttage, rue Frésart à 4020 LIEGE, en ce compris le renouvellement des installations d'eau.

**120.**

Décide de passer un marché conjoint de travaux pour l'aménagement de la rue des Petites Roches (4000 LIEGE), la pose d'une canalisation d'égouttage et le renouvellement des installations d'eau dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – décide de solliciter les subventions régionales.



**121.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la voirie et du terre-plein central, place Henri Simon, rue des Wallons (partie) à 4000 LIEGE – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – décide de solliciter les subventions régionales.

**122.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour conclure un contrat d'entretien « pièces et main-d'œuvre » et de dépannage des bornes automatiques et semi-automatiques situées sur le territoire de la Ville prenant cours le lendemain de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre et au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2015 – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**123.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la voirie de la place Armand Longrée et de la rue François Lefèbvre (en partie) à 4000 LIEGE – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

**124.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Walthère Dewé et le remplacement d'une canalisation d'égout rue de l'Ermitage (4000 LIEGE) – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

**AJOURNE**

**125.**

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique, dans le cadre de la phase 2012 du « Droit de Tirage 2010-2012 » pour le lot n° 1 : enduisage de diverses voiries, le lot n° 2 : enduisage et entretien de pavage de diverses voiries, le lot n° 3 : enduisage de diverses voiries, le lot n° 4 : raclage de diverses voiries, le lot n° 5 : raclage de diverses voiries, le lot n° 6 : raclage de diverses voiries, le lot n° 7 : substitution de pavage de diverses voiries, le lot n° 8 : substitution de pavage de diverses voiries et le lot n° 9 : substitution de pavage de la rue Bois de Breux (4020 JUPILLE) (en partie) – décide de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché.

**126.**

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de radios UHF pour les égoutiers.

**127.**

Décide de passer un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition et le montage d'une pompe à vide de type "à anneau liquide" sur un véhicule vidangeur – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**128.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de machines et petit matériel pour la Voirie - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par les Services techniques du 8<sup>e</sup> Département.

**129.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'alimentations solaires, de radars de détection de vitesse et adaptation en 12 volts de panneaux fantômes – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**130.**

Décide de procéder pour l'exercice 2012, à l'acquisition de produits de marquage routier nécessaires aux besoins de notre Administration, dans le cadre du marché "stock" en deux lots conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

## SEANCE DU 21 MAI 2012

### 131.

Décide de procéder à la fourniture d'appareils de voirie en fonte nécessaires à divers services techniques de la Ville, au cours de l'année 2012, dans le cadre du marché "stock" dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2012.

### 132.

Décide de passer un marché par appel d'offres général relatif à la fourniture d'un camion-plateau bas avec rampes et treuil – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

L'urgence est sollicitée pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit de :

- décider d'approuver les travaux exécutés au cours du chantier de réfection du Pont de Huy.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

- décider de modifier le programme triennal 2010-2012 des travaux subsidiés par la Région Wallonne.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

### 134.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2012;
3. TECTEO GROUP  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2012;
- AJOURNE**
4. NEOMANSIO  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012;
5. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012;
6. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012;
7. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012;

## SEANCE DU 21 MAI 2012

8. Intercommunale de Gestion Immobilière (I.G.I.L.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2012;  
**AJOURNE**
9. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2012;
10. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 ;
11. ECETIA Intercommunale  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 ;
12. ECETIA Finances  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 ;
13. Intercommunale Services, Promotion, Initiatives en Province de Liège (S.P.I.)  
Ordres du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2012.

### 135

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2012 du Holding communal

### 136

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2012 de la Société Wallonne Des Eaux

#### --- **Question orale**

Entend une question posée par le groupe MR à propos des répercussions financières de la city parade du 17 mai 2012 ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE. Il répondra par écrit.

Entend une question posée par M. Guy KRETTELS à propos de l'application du programme SEFOR à Liège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

--- La séance est levée à 11h32'.

#### **PAR LE COLLEGE :**

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.